



HAL
open science

Structure administrative de Prague: évolution et perspectives

Tomáš Louda

► **To cite this version:**

Tomáš Louda. Structure administrative de Prague: évolution et perspectives. Cahiers du CEFRES, 1994, Questions urbaines : Prague et ses nouveaux quartiers, 7f., pp.9. halshs-01167036

HAL Id: halshs-01167036

<https://shs.hal.science/halshs-01167036v1>

Submitted on 23 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cahiers du CEFRES

N° 7f, Questions urbaines : Prague et ses nouveaux quartiers
Laurent Bazac-Billaud (Ed.)

Tomáš LOUDA

Structure administrative de Prague : évolution et perspectives

Référence électronique / electronic reference :

Tomáš Louda, « Structure administrative de Prague : évolution et perspectives », Cahiers du CEFRES.

N° 7f, Questions urbaines : Prague et ses nouveaux quartiers (ed. Laurent Bazac-Billaud).

Mis en ligne en mars 2012 / published on : march 2012

URL : http://www.cefres.cz/pdf/c7f/louda_1994_structure_administrative_prague.pdf

Editeur / publisher : CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE

<http://www.cefres.cz>

Ce document a été généré par l'éditeur.

© CEFRES USR 3138 CNRS-MAEE



Structure administrative de Prague: évolution et perspectives

Tomáš Louda*

Les nombreux problèmes que connaît la ville de Prague à l'heure actuelle, sont en partie aisément comparables à ceux des autres métropoles de notre planète. Néanmoins certains aspects spécifiques de ces problèmes portent difficilement à comparaison et forment une situation assez unique, offrant très peu de parallèles avec la réalité surprenante de l'Europe centrale et orientale post-communiste.

Nombre des facteurs à l'origine de cette situation sont la conséquence logique des transformations en cours du système politique et économique, mais aussi des longues négligences du passé et des illusions d'avant novembre 1989 sur la toute puissance des mécanismes de régulation, ou encore du mépris ou du manque de respect pour l'héritage historique, les traditions, les lois et les citoyens.

Cependant, nombre de ces problèmes sont aussi le fruit de la nouvelle situation et illustrent bien la naïveté, les nouvelles absences de conception, la forte dose d'amateurisme et de rhétorique *post* ou *pseudo* révolutionnaire, ainsi que cette fébrilité qui – si elle est logique et peut être pardonnable – a causé plus de mal que de bien au développement rationnel et naturel, et par ses conséquences menace incontestablement la ville et ses habitants.

Je vais essayer d'expliquer ci-dessous ce que j'entends par là.

Si l'on analyse l'évolution jusqu'à présent des structures créées pour gérer et administrer la ville de Prague, on y retrouve - malgré toutes les péripéties d'un itinéraire tourmenté - trois ou plutôt quatre grands types de problèmes qui ont toujours été présents, même si les solutions proposées, dans chacun des différents modèles de gestion municipale appliqués, pour leur trouver une solution, ont bien changé avec le temps. Et, comme le montre la situation actuelle, il reste encore un assez long chemin à parcourir pour atteindre une variante optimale, définitive.

A) En premier lieu, on retrouve la revendication d'un statut "spécifique" pour la métropole, sous prétexte que Prague comme peu d'autres capitales a joué et continue de jouer un rôle décisif dans la vie politique du pays. En effet, Prague a toujours participé directement aux grandes étapes de développement de l'Etat tchèque et tous les événements importants qui se sont produits dans la vie politique tchèque ont pris naissance et se sont déroulés sur le territoire de la métropole.

C'est une des raisons pour lesquelles la ville s'est toujours efforcée d'obtenir la reconnaissance juridique de son rôle et statut particuliers, et cela d'abord dans la Constitution, puis naturellement (avec plus ou moins de succès) dans différents autres actes juridiques spécifiant son statut et lui reconnaissant parfois une certaine indépendance.

Bien sûr, Prague s'est efforcée d'obtenir la reconnaissance de son rôle de premier plan dans la structure administrative nationale et territoriale, en mettant en avant son potentiel économique. Après tout, les droits et privilèges spéciaux que les souverains tchèques avaient accordés à la ville ne constituaient-ils pas l'archétype et la forme classique de ce statut particulier?

B) Les rapports entre la ville et ses quartiers ont toujours fortement influé sur la gestion et l'administration de la ville. Plus précisément, on a toujours pu y déceler des tendances à l'intégration et à la désintégration, à la centralisation et à la décentralisation.

Chaque statut momentané de la ville était toujours déterminé en fonction de la question de savoir si elle était gérée comme une entité unique ou, au contraire, comme un conglomérat de villes, quartiers ou arrondissements indépendants, et dans ce dernier cas, se posait la question de la manière dont étaient répartis les pouvoirs et les compétences entre les différentes instances de prise des décisions.

* Traduction Christian Lachenal

Ce problème s'est avéré tout particulièrement actuel après la révolution de novembre 1989, lorsque pesait sur la ville la menace d'une désintégration absolue et d'un morcellement en un nombre difficilement prévisible de "communes" tout à fait indépendantes.

Et bien que ce processus de désintégration radicale ne se soit pas produit, la division territoriale de la ville sur le plan administratif n'a toujours pas été arrêtée de façon adéquate et constitue une anomalie par rapport aux autres métropoles européennes et mondiales. Il me semble que le chiffre de cinquante sept – nombre des quartiers autonomes – que compte aujourd'hui Prague, illustre parfaitement cette affirmation.

C) Les rapports entre la capitale et les instances centrales du pouvoir d'Etat, le gouvernement, les différents ministères, les organes de planifications, etc., se sont toujours développés de façon étrange. Par ailleurs, des rapports curieux ont toujours existé et continuent d'exister entre la ville et le Parlement.

A certaines époques, ces rapports étaient codifiés par des normes juridiques appropriées et périodiquement réapparaissait l'idée d'élever les instances administratives de la ville au rang de partenaire direct du gouvernement, avec généralement pour corollaire l'idée de concevoir le territoire de la capitale comme une entité *sui generis*, administrée directement, par exemple, par un organe spécial du Parlement. L'idée de créer un district fédéral, dans le style du district fédéral de Washington aux Etats Unis, a également été avancée à de nombreuses reprises à l'époque de l'Etat fédéral.

L'émergence périodique de ces considérations, indépendamment des changements survenus dans le système économique et politique, mérite d'être mentionnée, même si cette idée, heureusement, a toujours été rapidement écartée par la nécessité d'administrer efficacement la ville en partant des conditions réelles.

D) Le dernier type de problèmes que je considère comme particulièrement actuel, notamment aujourd'hui, réside dans les rapports entre le citoyen et les instances administratives de la ville. Je pense que dans la situation actuelle, il ne s'agit rien moins que de mettre concrètement en oeuvre les principes jusqu'à présent toujours plus ou moins latents de la société civile, et d'assurer le fonctionnement ou non d'un système politique réellement démocratique au niveau local.

Je ne pense pas que le droit de vote et la garantie de la tenue périodique d'élections communales soient les manifestations suffisantes et uniques de son bon fonctionnement. En général, une autonomie communale développée se caractérise justement par une combinaison des mécanismes de démocratie directe et indirecte, et par le fait que la possibilité de recourir à la démocratie directe assure, d'une part, un potentiel de mobilisation des citoyens, notamment pour contrôler le travail des organes autonomes élus, et d'autre part, permet de limiter, dans la vie de la commune, une certaine aliénation malsaine et un désintérêt des habitants pour les affaires publiques et leurs administrateurs.

Les possibilités offertes de participer activement au processus de prise des décisions, a toujours constitué, à mon avis, un critère décisif pour juger du caractère démocratique de tel ou tel système de gestion et d'administration communale. Je pense que nous avons pas mal de choses à rattraper dans ce domaine, et qu'après près d'un demi-siècle de fonctionnement formel de ces institutions, nous avons maintenant à ce sujet une idée assez claire de la façon dont elles devraient fonctionner.

Simplement je ne suis pas sûr que ces attributs de société civile soient suffisamment bien maîtrisés par ceux qui sont chargés de les mettre en pratique. Mais je suppose que les éventuelles lacunes ne sont qu'une "maladie de jeunesse".

Sans vouloir me livrer à une analyse historique prolixe des institutions juridiques de Prague, je voudrais toutefois souligner que la structure administrative de la ville a connu, au cours des cent dernières années, une dizaine de réformes plus ou moins radicales, liées généralement à des changements de normes juridiques.

Il convient de souligner que la période relativement la plus stable a été celle qui a suivi l'adoption du système communal de Stadion en 1849, ou plus précisément la publication de la Loi n° 85 sur le "Régime communal de Prague", publiée en 1850 dans le Recueil de loi, à l'époque encore, de l'Empire austro-hongrois.

Les changements les plus importants et les plus fréquents se sont produits après la proclamation de "l'édification du socialisme", durant laquelle les textes juridiques ont été modifiés pratiquement tous les 3 ans et cela jusqu'en 1967. Après 1968, un autre système (plus stable en apparence) a été adopté progressivement, dans le cadre duquel la publication régulière de nouvelles normes juridiques a cédé la place à des réactualisations continues de la Loi d'origine sur les Conseils nationaux (*Národní výbory*). Il faut dire que cela a permis, en un laps de temps relativement court, de rendre totalement méconnaissables les normes juridiques originelles et de défigurer admirablement les intentions premières du législateur.

En ce sens, le processus législatif actuel - comme en témoigne la pratique quotidienne, et plus particulièrement la révision des textes juridiques ayant trait à l'autogestion communale, y compris celle de Prague - a repris le cours normal qui a fait ses preuves, et cela dans le respect des traditions.

* *
*
*
*

Pour bien comprendre la structure administrative actuelle très complexe de la ville de Prague, il est indispensable de rappeler d'abord, en quelques mots, l'évolution survenue dans la division administrative du territoire de la ville.

Le développement historique de Prague a été en quelque sorte prédéterminé, tout comme le caractère spécifique de son développement urbanistique, par la morphologie spécifique de la cuvette de Prague qui, dès le départ, n'était pas très favorable à la mise en place d'un ensemble urbain administré de façon centralisé.

On peut constater que dès le début du Moyen Age, le développement de la ville s'est caractérisé par une croissance additive, c'est-à-dire que le territoire de la ville s'est étendu avant tout grâce à la création de nouveaux ensembles urbains indépendants qui, peu à peu et très souvent de manière dramatique, ont été phagocytés, avec pour conséquence que la notion d'indépendance n'a en rien perdu à long terme de son actualité.

Les velléités d'indépendance manifestées par une partie des habitants de Malá Strana, juste avant novembre 1989, sont très éloquentes à ce propos. On peut discuter des causes, néanmoins certains parallèles y sont manifestes.

Après le grand processus d'intégration urbaine entrepris sous Charles IV et Petr Parléř, la croissance additive de Prague a repris son cours avec la création de la Nouvelle Ville. Cette tendance n'a été surmontée durablement qu'avec la création du Grand Prague faisant suite à l'adoption d'une réglementation juridique spéciale de 1920.

Jusqu'alors, il avait fallu attendre 1784, sous le règne de Joseph II, pour que les quatre quartiers historiques de la ville et la forteresse de Vyšehrad soient réunis en un ensemble administratif, auquel était alors donné le titre de "Capitale royale de Prague".

La création, en 1817, de la ville royale autonome de Karlín allait marquer la reprise du processus de croissance additive. Les autres villes fondées par la suite ont été créées de toute pièce en rase campagne ou bien de nouveaux ensembles autonomes avec leurs propres statuts et leur propres administrations ont fait leur apparition dans le cadre du développement naturel des banlieues existantes. C'est ainsi que progressivement la capitale s'est retrouvée encerclée par 11 nouvelles villes.

D'un point de vue contemporain, ce type de développement urbain de Prague a présenté de nombreux avantages, avant tout parce que les ensembles urbains nouvellement créés étaient relativement très bien équipés (à commencer par les bâtiments publics et administratifs, les établissements scolaires, médicaux, culturels et en finissant par les marchés, emplacements commerciaux et espaces verts). Cette infrastructure a été fondamentale, et elle reste largement utilisée aujourd'hui et forme en fait les équipements de base de la ville.

Le territoire de la ville a été délimité par la Loi n° 114/20 du J.O. portant sur la Création du "Grand Prague", en vertu de laquelle 37 villes et communes environnantes ont été rattachées à partir du 1.1.1922 à la ville de Prague pour ne plus former désormais qu'un seul ensemble.

La division administrative et territoriale de la ville même a été définie par la Loi n° 116/20 du J.O. et le décret gouvernemental n° 7/23 du J.O., fixant à 19 le nombre des quartiers et à 13 le nombre des arrondissements administratifs urbains.

Les arrondissements de Prague I à Prague VI, c'est-à-dire les quartiers historiques de la ville, unifiés sur le plan administratif en 1784, formaient un ensemble avec Prague VII (Holešovice - Bubny) et constituaient avec les autres quartiers de la ville des arrondissements administratifs (municipaux).

Cela signifiait qu'un système de gestion municipale y était appliqué, c'est-à-dire que la réalisation des agenda administratifs était concentrée au niveau de la Mairie et que dans les différents quartiers de la ville étaient

seulement mises en place des sortes de filiales - bureaux de mairie. Les organes décentralisés, élus au niveau des quartiers, n'avaient pratiquement aucun pouvoir. Prague formait réellement une seule commune.

La division territoriale administrative de 1920 respectait dans une large mesure le développement historique, urbain et fonctionnel jusqu'à cette époque.

Dans la période d'après-guerre, c'est cette division qui a été reprise dans le Décret n° 187/47 du J.O. portant sur la division territoriale de Prague, de même que dans le Décret n° 79/49 du J.O. élargissant à dix-sept le nombre des arrondissements administratifs.

Ce n'est qu'en 1960 que cette division administrative a été modifiée de façon radicale, avec la Loi n° 36/60 du J.O., adoptée dans la cadre de la réforme administrative territoriale nationale.

Prague a été alors impitoyablement redécoupée, dans une optique de "lutte des classe" où, par exemple, le quartier "bourgeois" de Vinohrady a été brutalement rattaché à trois autres quartiers, entre autre au quartier "prolétaire" de Žižkov. Et jusqu'à ce jour, on peut ressentir dans ce quartier les conséquences néfastes de cet exemple malheureux d'urbanisme idéologisé.

En fin de compte, les tendances décentralisatrices des initiatives civiques – qui voulaient après 1989 restaurer l'indépendance non seulement du quartier de Vinohrady, mais aussi de la Nouvelle Ville – sont une illustration classique des réactions à ce phénomène.

Le développement de la ville au cours du dernier quart de siècle a été marqué avant tout par une accumulation d'erreurs architecturales et urbanistiques qui seront difficilement effaçables.

Si certains théoriciens de l'urbanisme considèrent le XX^{ème} siècle comme celui de la défiguration des grandes villes ou de la guerre permanente menée contre les grandes villes (mon propos n'est pas ici de développer la polémique sur les apports ou les aspects condamnables du fonctionnalisme), force est de constater que cette défiguration a été le fait tant du mode de construction - plus destructif que constructif durant ce XX^{ème} siècle - que de la fréquence dans l'acharnement destructeur contre les villes, manifesté durant les dernières guerres et dont la télévision nous apporte chaque jour dans nos foyers le témoignage avec les images de la réalité quotidienne des villes de l'ex-Yougoslavie.

Dans un autre registre, l'état actuel dans lequel se trouve la ville de Prague illustre bien aussi les conséquences que peut avoir un urbanisme politique et idéologisé classique ou plus précisément un urbanisme "fonctionnarisé", que je considère comme une des formes de cette guerre menée contre les villes.

Mis à part les "bienfaits" de la transversale autoroutière passant par le centre de la ville, ce type de développement a apporté à Prague une croissance extensive irréfléchie de sídlišť mono-fonctionnels – cités dortoirs –, où vit aujourd'hui près de la moitié des habitants de la ville. Leur gestion rationnelle constitue aujourd'hui un des problèmes majeurs qui devra être résolu dans le cadre d'une nouvelle refonte juridique de la structure administrative de la ville.

Lorsque cette croissance extensive a été planifiée dans les années 60 et au début des années 70 (notons à ce propos que ces sídlišť diffèrent beaucoup dans leur aspect final de la conception originelle), ces grands ensembles avaient été conçus comme des villes-satellites indépendantes avec une structure d'habitat résidentiel de banlieue, équilibré et rationnel.

La ville s'est alors tout simplement étendue par un doublement de son territoire administratif résultant de l'intégration d'entités territoriales juridiquement indépendantes (communes et villes) dans la ville de Prague.

Afin de donner une apparence démocratique à ce processus, les instances administratives et organes locaux du pouvoir d'Etat (les Conseils nationaux) ont été préservés. Et c'est ainsi que nous en sommes arrivés aux 46 quartiers qui forment la structure administrative actuelle – bien peu transparente et si sensible sur le plan politique – de la ville de Prague.

Lors des débuts fiévreux de la transformation de l'ensemble des structures administratives locales et des organes décentralisés autonomes, les législateurs n'ont pas réussi à rationaliser tout de suite la structure territoriale et administrative de la ville et à supprimer les reliques non systématisées de cet alibisme fonctionnarisé.

La faute n'en peut être imputée au manque d'espace, de temps et de possibilités, car la nouvelle "Loi sur la ville de Prague" devant remplacer la loi n° 111 / 67 du J.O. (préparée, elle aussi, sur le plan au moins formel

pendant 20 ans) avait été rédigée très rapidement, ce qui a fait le plus défaut, c'était plutôt la perspicacité politique et tout simplement le courage de s'engager dans des situations conflictuelles.

La nouvelle loi sur la ville de Prague, adoptée quand même dans le cadre de la transformation du système politique sous le n° 418/ 90 du J.O. a constitué un lapsus législatif extraordinaire.

Cette nouvelle norme administrative complique plutôt la situation, et les questions importantes telles que le partage des compétences et prérogatives entre la Mairie de Prague et les mairies d'arrondissements et de quartiers ont été transférées dans les "Statuts de la ville", dont la préparation traîne en longueur et qui n'ont toujours pas été achevés en cette quatrième année depuis l'adoption de la Loi sur la ville de Prague. Le fonctionnement de l'administration d'Etat, la division administrative territoriale et les activités des organes élus décentralisés sur le territoire de la ville manquent donc beaucoup de rationalité.

La division de la ville en 10 arrondissements continue d'être appliquée pour le fonctionnement des administrations publiques, des instances de justice, de la police et autres organes de l'Etat et institutions territoriales.

Les mairies d'arrondissements et certains bureaux de quartier ainsi que la Mairie de Prague assument certains services administratifs de l'Etat transférés aux communes, et chaque organe local élu assure naturellement de façon autonome les activités qui lui sont imparties.

La seule perspective rationnelle réside dans une réduction raisonnable du nombre de quartiers autonomes et leur intégration progressive (plus elle sera rapide plus elle sera efficace) dans 16 ou 20 entités administratives territoriales; entités qui devraient assurer à la base une gestion autonome locale et offrir à la population les services administratifs incombant à l'Etat et, bien sûr, toutes les autres activités assumées par les pouvoirs publics, car je pense que tout cela ne constitue rien d'autre qu'un instrument, un service offert par l'Etat à ses citoyens pour leur assurer une qualité de vie décente.

LISTE DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS AYANT TRAIT A L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PRAGUE

* Loi n° 114/1920 J.O. en vertu de laquelle les communes et hameaux avoisinants ont été intégrés dans Prague (Loi sur le Grand Prague).

* Décret constitutionnel du président de la République tchécoslovaque n° 18/1944 Bulletin officiel sur les Conseils nationaux et l'Assemblée nationale provisoire.

* Décret n° 4/1945 J.O. sur le mode d'élection et les compétences des Conseils nationaux.

* Décret n° 46/1945 J.O. sur l'organisation administrative provisoire de la ville de Prague.

* Décret n° 280/1948 du J.O. sur la création de régions.

* Loi n° 76/1979 J.O. sur l'organisation administrative de la capitale Prague.

* Loi n° 79/1949 J. O. sur la division du territoire de Prague à des fins administratives.

* Décret n° 80/1949 J.O. sur la structure interne des organes d'administration populaire de Prague.

* Décret n° 81/1949 J.O. sur la répartition des compétences entre les organes d'administration populaire de Prague.

* Loi constitutionnelle n° 12/1954 J.O. sur les Conseils nationaux.

* Loi constitutionnelle n° 13/ 1954 J.O. sur les Conseils nationaux.

* Loi constitutionnelle n° 14/1954 J.O. sur les élections aux Conseils nationaux.

* Décret n° 23/1954 J.O. sur la structure des organes exécutifs des Conseils nationaux.

* Décret n° 33/1958 J.O. sur la structure des organes exécutifs des Conseils nationaux.

* Loi n° 36/ 1960 J.O. sur la division territoriale de l'Etat.

* Loi n° 65/1960 J.O. sur les Conseils nationaux.

* Décret n° 71/1960 J.O. sur l'extension des compétences et responsabilités des Conseils nationaux et sur la structure et les activités de leurs organes

* Décret n° 79/1960 J.O. sur les compétences et les responsabilités du Conseil national de la ville de Prague.

* Loi n° 69/1967 J.O. sur les Conseils nationaux (sa version définitive a été publiée au J. O. par la présidence du Conseil national tchèque (ĚNR) sous le n° 31/1983 J.O.)

* Loi n° 11/1967 J.O. sur Prague - capitale de la République socialiste tchécoslovaque (ĚSSR)

* Loi n° 418/1990 J.O. sur la capitale Prague, dans sa diction des ordonnances ultérieures

DIVISION TERRITORIALE DE PRAGUE EN VERTU DU DECRET N° 187/1947 J.O.

Prague I	– Vieille Ville
Prague II	– Nouvelle Ville
Prague III	– Malá Strana
Prague IV	– Hradčany
Prague V	– Josefov
Prague VI	– Vyšehrad
Prague VII	– Holešovice - Bubny
Prague VIII	– Libeň (le territoire comprenait les quartiers de Bohnice, Kobylisy, Libeň , Střížkov et Troja)
Prague IX	– Vysočany (le territoire comprenait les quartiers de Hloubětín, Prosek et Vysočany)
Prague X	– Karlín
Prague XI	– Žižkov (le territoire comprenait les quartiers de Hrdlořezy, Malešice)
Prague XII	– Královské Vinohrady
Prague XIII	– Vršovice (le territoire comprenait les quartiers de Vršovice et Záběhlice)
Prague XIV	– Nusle (le territoire comprenait les quartiers de Krč, Michle et Nusle)
Prague XV	– Braník (le territoire comprenait les quartiers de Braník, Hodkovičky et Podolí)
Prague XVI	– Smíchov (le territoire comprenait les quartiers de Hlubočepy, Malá Chuchle, Radlice et Smíchov)
Prague XVII	– Košíře (le territoire comprenait les quartiers de Jinonice, Košíře et Motol)
Prague XVIII	– Břevnov (le territoire comprenait les quartiers de Břevnov, Dolní Liboc et Střešovice)
Prague XIX	– Dejvice (le territoire comprenait les quartiers de Bubeneč, Dejvice, Sedlec, Veleslavín et Vokovice)
Prague XX	– Strašnice (le territoire comprenait les quartiers de Hostivař, Staré Strašnice, une partie de Záběhlice – Zahradní Město)

**DIVISION TERRITORIALE DE PRAGUE
EN VERTU DU DECRET N° 79/1949 J.O.**

Prague 1	– Josefov, Malá Strana, Staré Město, une partie de Holešovice - Bubny et une partie de Hradčany (24.399 habitants)
Prague 2	– Vyšehrad, une partie de la Nouvelle Ville, Nusle et Vinohrady (67.283 hab.)
Prague 3	– Karlín et une partie de la Nouvelle Ville (34.811 hab.)
Prague 4	– Jinonice, Košíře Motol et une partie de Smíchov (31.736 hab.)
Prague 5	– Břevnov, une partie de Liboc et Střešovice (38.249 hab.)
Prague 6	– Dejvice, Sedlec, Veleslavín, Vokovice, une partie de Bubeneč, Holešovice - Bubny, Hradčany, Dolní Liboc et Střešovice (70 508 hab.)
Prague 7	– une partie de Bubeneč, Holešovice - Bubny, Libeň et Troja (70.508 hab.)
Prague 8 hab.)	– Bohnice, Kobylisy, Střížkov, une partie de Karlín, de Libeň et de Vysočany (54 073 hab.)
Prague 9 hab.)	– Bohnice, Kobylisy, Střížkov, une partie de Karlín, de Libeň et de Vysočany (39.019 hab.)
Prague 10	– Hostivař, Malešice, Strašnice, Zahradní Město, et une partie de Záběhlice (41.721 hab.)
Prague 11	– Žižkov et une partie de Vinohrady (93.674 hab.)
Prague 12	– une partie de Vinohrady (85.580 hab.)
Prague 13	– Vršovice, une partie de Záběhlice (Spořilov), une partie de Michle (60.372 hab.)
Prague 14	– Lhotka, une partie de Krč, Michle et Nusle (90.193 hab.)
Prague 15	– Braník, Podolí, Hodkovičky et une partie de Krč (27.390 hab.)
Prague 16	– Hlubočepy, Malá Chuchle, Radlice et une partie de Smíchov (64.245 hab.)

PLAN DE PRAGUE AVEC SA DIVISION EN ARRONDISSEMENTS ET QUARTIERS

